

Allianz Global Investors Fund
 Société d'Investissement à Capital Variable
 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
 R.C.S. Luxembourg B 71.182

Avis aux actionnaires

Le Conseil d'administration du Fonds Allianz Global Investors vous annonce que les compartiments suivants du Fonds Allianz Global Investors Fund ont été regroupés le 23 mai 2024 (la « Date de fusion »), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Compartiment absorbé			Compartiment absorbant			Rapport d'échange
Allianz Global Investors Fund - Allianz Multi Asset Opportunities			Allianz Global Investors Fund - Allianz Global Allocation Opportunities			
Catégorie de parts	ISIN / WKN	Prix de la part dans la devise de la catégorie de parts (à la Date de fusion)	Catégorie de parts	ISIN / WKN	Prix de la part dans la devise de la catégorie de parts (à la Date de fusion)	
AT (H2-EUR)	LU1481689468 / A2ARMM	102,07	AT (EUR)	LU2743033362 / A400U3	99,04	1,030658 ¹⁾
I3 (H2-EUR)	LU1481690474 / A2ARMV	972,07	I (EUR)	LU2743033107 / A400U1	991,40	0,980495 ²⁾
W9 (H2-EUR)	LU1584112020 / A2DNSB	95 014,35	W9 (EUR)	LU2743033446 / A400U4	992,29	95,752647 ³⁾

1) Pour une part de la catégorie AT (H2-EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Multi Asset Opportunities, les investisseurs ont reçu 1,030658 part de la catégorie AT (EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Global Allocation Opportunities

2) Pour une part de la catégorie I3 (H2-EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Multi Asset Opportunities, les investisseurs ont reçu 0,980495 part de la catégorie I (EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Global Allocation Opportunities

3) Pour une part de la catégorie W9 (H2-EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Multi Asset Opportunities, les investisseurs ont reçu 95,752647 parts de la catégorie W9 (EUR) du Fonds Allianz Global Investors Fund – Allianz Global Allocation Opportunities

À compter du 23 mai 2024, les investisseurs des Compartiments absorbés ont été crédités de parts des Compartiments absorbants, dans une quantité correspondant à leur participation antérieure dans les Compartiments absorbés. En contrepartie, les Compartiments absorbants ont reçu les actifs des Compartiments absorbés à compter du 23 mai 2024.

Senningerberg, juin 2024

Sur ordre du Conseil d'administration
Allianz Global Investors GmbH

Ceci est une traduction du document original. En cas de divergence ou de signification ambiguë dans l'interprétation de cette traduction, la version originale allemande prévaut tant qu'elle n'enfreint aucune loi locale de la juridiction applicable.